



COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JANVIER 2025

Présents : Mesdames et Messieurs BARDEY Roland, CELLIER Christine, COILLOT Nadine, DESAPIO Séverine, DESSIRIER Emmanuel, HUSY Jean-Noël, KRIEGER Jacques, MORIN Denis, MOYSE Jean-Pierre, POICHOT Fabien, TISSOT Thierry, TONI Rémy, TROISGROS Jacky

Excusées : Mesdames CARVALHO Emmanuelle, ROGER Peggy, ROY Marie-Christine, TOURNIER-VALLET Séverine, WEINMAN Nicole

Absente : Madame TELLIER Evelyne

Procurations de Mme CARVALHO Emmanuelle à KRIEGER Jacques, de Mme ROY Marie-Christine à M. BARDEY Roland, de Mme TOURNIER-VALLET Séverine à M. DESSIRIER Emmanuel et de Mme WEINMAN Nicole à M. TISSOT Thierry

Secrétaire de séance : Madame COILLOT Nadine

Le Conseil municipal approuve unanimement le compte-rendu de la réunion du 7 novembre 2024.

ORDRE DU JOUR

Intégration dans le Domaine Public routier des parcelles cadastrées section AO 256 et 258

Le Conseil municipal décide d'intégrer dans le Domaine Public routier de la rue de Combe Jacques deux parcelles qui ont fait l'objet d'un abandon par les propriétaires en vue de permettre l'élargissement de la voirie.

Dédommagement de dégâts provoqués par un particulier dans une aire de jeux

Un chèque de 150 € émis par un jeune qui a été condamné par le tribunal judiciaire à verser cette somme à la Commune en dédommagement de dégâts qu'il avait occasionnés dans une aire de jeux sera prochainement encaissé par les services municipaux.

Redevance d'Occupation du Domaine Public sur les ouvrages de distribution de gaz

L'Assemblée décide d'instaurer une Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les ouvrages de distribution de gaz implantés sur le Domaine Public communal. (D'après les barèmes nationaux en vigueur, le montant de cette redevance s'élève, cette année, à 799 €.)

Mise à jour du tableau des emplois communaux

Plusieurs mouvements de personnel ayant eu lieu depuis la dernière validation du tableau des emplois communaux par l'assemblée (délibération du 8 février 2024), le Conseil municipal procède à sa mise à jour.

Mairie de Roche-lez-Beaupré
2 rue de la Gare – 25220 Roche-lez-Beaupré

Tél : 03 81 60 52 99 – Courriel : mairie@roche-lez-beaupre.fr
www.roche-lez-beaupre.fr

(Pour rappel, ce tableau, qui fait état de la composition du personnel de la collectivité, est rendu obligatoire par le Code général des collectivités territoriales.)

Liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés d'assises

Les membres du Conseil municipal procèdent au tirage au sort de six personnes pour dresser la liste communale préparatoire de la liste annuelle 2026 des candidats jurés.

Participation communale aux sorties scolaires 2024-2025

Dans le cadre d'une sollicitation financière de l'école pour une sortie scolaire programmée au printemps, l'Assemblée communale décide, par 14 voix pour et 3 voix contre, de participer à hauteur de 20 € par élève pour toute sortie qui aurait lieu avant les Grandes Vacances 2025 et qui durerait au minimum 2 jours.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : coût définitif des transferts de charges 2024 - Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2025

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été mise en place afin d'estimer les montants des charges transférées des communes à l'intercommunalité et de valider les coûts réels en fin d'exercice.

Lors de sa réunion du 19 décembre 2024, la CLECT a ainsi déterminé les éléments suivants concernant la Commune de Roche-lez-Beaupré :

	Fonctionnement	Investissement	Remarques
Attribution de compensation définitive 2024	64 702.01 €	-80 288.05 €	AC définitive 2024 conforme à l'AC prévisionnelle
Attribution de compensation prévisionnelle 2025	64 702.01 €	-80 288.05 €	Aucune variation programmée en 2025

Ces coûts (définitifs pour 2024 et prévisionnels pour 2025) font l'objet d'une validation par le Conseil municipal.

Dans l'objectif de ne pas impacter le budget communal avec les amortissements obligatoires de l'attribution de compensation d'investissement de l'exercice 2024, il est décidé, comme chaque année et en vertu des dispositions réglementaires en vigueur, de procéder à leur neutralisation.

Convention de prestations d'entretien pour les voiries des zones d'activités « Les Prés Chalots » et « Zone Industrielle »

Le transfert des zones d'activités au Grand Besançon le 1^{er} janvier 2017 a impliqué par la même occasion le transfert des missions d'entretien et de conservation de ces zones (en particulier de la voirie et de ses abords).

Afin de faciliter les formalités liées à un tel changement, des conventions ont été passées à l'époque entre les Communes concernées et le Grand Besançon pour que ce dernier continue de confier les prestations d'entretien aux premières, moyennant une contrepartie financière.

La validité de la dernière convention s'achevant en 2024, l'Assemblée valide le nouveau document qui couvrira une durée de deux ans. (La voirie et les espaces communs des zones d'activités continueront à

être entretenus par les employés communaux, moyennant une compensation financière du Grand Besançon d'un montant de 18 422.24 € - base 2024 actualisable chaque année en fonction de la valeur de l'inflation.)

Convention de passage / implantation de réseau électrique

Afin qu'un réseau électrique souterrain puisse traverser une parcelle de la rue de Beaupré appartenant au Domaine Privé de la Commune, les membres du Conseil municipal valident les dispositions d'une convention de servitude qui sera signée par le Maire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Voirie :
Les travaux d'enfouissement des réseaux secs de la rue de Beaupré seront terminés aux alentours de la mi-février. Ils se poursuivront par la construction d'un mur de soutènement destiné à stabiliser la voirie.
Les travaux de réfection des réseaux humides de la rue de la Gare seront également terminés à la mi-février. Ils seront suivis par l'enfouissement des réseaux secs.
Il est suggéré d'installer une interdiction de tourner à gauche à la sortie de la rue des Rosiers (au carrefour avec la rue Nationale).
- Maison France Services :
Le déménagement des locaux de la mairie au bâtiment de la Place Fertet, qui dépend de la date du raccordement du matériel relatif aux titres sécurisés par les services de l'Etat, est programmé le 11 février.
Le bureau de Poste sera quant à lui transféré en Agence postale communale aux alentours de la mi-mai.
- Demande de déplacement d'une borne incendie :
Un particulier demande le déplacement d'une borne incendie pour l'accès à sa propriété, suite à des travaux qu'il a réalisés. (Pour rappel, la défense incendie relève de la compétence de la Commune et le raccordement au réseau relève du Grand Besançon.)
S'agissant d'une problématique privée, les membres du Conseil municipal se prononcent unanimement pour que ces travaux ne soient financièrement pas supportés par la collectivité, mais par le particulier lui-même.
- Forêt / O.N.F. :
Les lots d'affouage ont été tirés en décembre.
Les travaux de plantation de la parcelle forestière 2 sont programmés en mars (plantation de cèdres de l'Atlas).
L'aménagement de l'aire de repos le long de la véloroute est terminée, en dehors des plantations et des semis.
- Action sociale :
La collecte des Restos du Cœurs à Super U aura lieu les 7, 8 et 9 mars.



Le Maire,
Jacques KRIEGER

